



Direction
Territoriale
Rhône
Saône

CSA

Comité Social d'Administration Local

20 MARS 2026

Administration et invités :



C. Wendling



P. Decoin



S. Hall



B. Vidal



I. Borie

CFDT :



D. Clavier



Y. Charriere



M. Gomez



L. Magnin



F. Duhaut



V. Zurbach

FO :



P. Mottner



S. Collard



C. Departe

UNSA :



R. Blasinski

Ordre du jour

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.** [Consultation](#)
2. **Mise en place du service facturier de la DTRS au 1er janvier 2027.** [Information](#)
3. **Transfert des agents du centre de la Seille à la DTRS au 1er janvier 2027.** [Information](#)
4. **Bilan sur l'organisation des astreintes sécurité et des astreintes maintenance des ouvrages du ST GS.** [Information](#)
5. **Création et modification de fiches de poste au sein de la DT.** [Consultation](#)
 - Création de poste de préfigurateur d'une filiale VNF des ports de la Saône.
 - Création de poste de directeur de projet du Canal du Rhône à Sète
 - Création de poste de chargé de missions rattachement Seille, création CMI mutualisé et gestion port Nord de Chalon sur Saône.
 - Modification de la fiche de poste de responsable de projets développement et gestion domaniale
6. **Point sur les effectifs 2026.** [Information](#)
7. **Point sur le projet de modernisation.** [Information](#)
8. **Questions diverses.**

Déclaration préalable de FO sur le transfert de la Seille à la DTRS.

Le secrétariat adjoint de séance est assuré par l'UNSA.



Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 :

Le PV de la séance du 16 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des organisations syndicales.



Mise en place du service facturier de la DTRS au 1er janvier 2027 :

Présentation faite par **Isabelle BORIE** et Bruno Vidal.

Depuis le 1er janvier 2026, la mise en place de services facturiers pour la DTCB et la DTSO se fait de façon simultanée. L'organigramme de l'ACS (Agence Comptable Secondaire) évolue, 6 postes supplémentaires ont été intégrés : 4 postes DTCB et 2 postes DTSO.

Au 1er janvier 2027, le service facturier et le service recette seront au complet pour cette nouvelle organisation avec 2 postes supplémentaires prévus.

L'impact RH sera plus important pour le CSP.

Fin 2024, une discussion avait déjà eu lieu pour voir comment s'organisaient les services facturiers au sein de la DTRS. Il avait été acté une première évolution pour 2026 (DTCB et DTSO) et il était proposé une mise en place du service facturier au 1er janvier 2027 car 2 départs à la retraite étaient prévus au sein du CSP (Centre de Services Partagés).

En 2025, une rencontre avec les agents a permis de décider de rester sur l'organisation actuelle et lorsque les agents partiraient en retraite, des CDD de transition seront recrutés. Par la suite, 2 postes vacants pourront être transférés à l'ACS. Pour les agents, cela était plus simple et humainement plus acceptable. Un premier départ a eu lieu le 1er février 2026 et le second sera pour le 31 décembre 2026. Ces postes seront ouverts à la mobilité à l'ACS.

La Direction a fait un point sur la situation avec les agents du CSP pour expliquer le processus. Après, va se poser la question de l'organisation du CSP (4 agents) en 2027 par rapport à l'acte 2 et les résultats des cahiers de filières avec les missions qui resteront au CSP.

Tout ce qui concerne les gestions de factures, la liquidation et la gestion des cartes achats sera traité par l'ACS.

La **CFDT** s'interroge car cette modification de l'organisation est liée en grande partie avec l'acte 2, il n'y a jamais eu de consultation concernant le CSP contrairement à l'ACS. Ce sera compliqué d'avoir une consultation avant janvier 2027.

Pour **Christophe Wendling**, cette nouvelle organisation est indépendante de l'acte 2. La première vague de réorganisation concernant la DTCB et la DTSO était au 1er janvier 2026 et la seconde sera au 1er janvier 2027. Des postes et des missions sont transférés et les postes résiduels n'auront pas les mêmes missions.

Aujourd'hui, au CSP, il y a 4 titulaires et un CDD. À la fin de l'année, l'effectif sera de 2 titulaires et 3 CDD (un départ en retraite et une réussite à concours). Ce service a pour vocation de rester à la DTRS avec un responsable et 3 agents. Les fiches de postes des agents du CSP seront forcément modifiées. Il a été acté par la DJEF (Direction Juridique, Économique et Financière) que 2 des 6 postes seront transférés à l'ACS. Ce point pourra donc être en consultation lors du prochain CSAL.

La **CFDT** souligne que le service sera fragilisé avec 2 ETPT en moins. Il faudra clarifier au plus vite la répartition des tâches et des missions. Il faut également être attentif aux éventuels recrutements afin de ne pas mettre en difficulté le CSP.

Christophe Wendling répond que ce travail sera réalisé en coconstruction avec les agents concernés et suivant leur positionnement. Pour assurer la continuité de la chaîne financière, il est nécessaire d'avoir ces 5 instructeurs (3 au CSP et 2 à l'ACS). Cependant, il faut gérer au mieux cette période de transition.

FO rappelle que, lors d'un précédent CSAL, le sujet des effectifs sur l'organigramme de l'ACS, a été évoqué afin de savoir quelle serait la répartition entre la DT et la DJEF.

Par rapport à la précédente consultation, **Christophe Wendling** souligne le fait que les effectifs de l'ACS ont quitté la DTRS. Il y a eu une baisse des effectifs et il nous a été repris plus d'effectifs que ce qui avait été donné.

Isabelle Borie rappelle que toute la filière comptable a été centralisée depuis le 1er février 2026, ce qui rajoute une difficulté supplémentaire notamment pour le recrutement de l'agent en CDD à Nevers.

Christophe Wendling indique qu'il faudra travailler, dans les semaines à venir, les fiches de postes des agents du CSP. Il est également conscient de l'impact sur la responsable de ce service qui passe de 5 agents à 3 agents.

La **CFDT** alerte sur le manque de stabilité intellectuelle pour les agents concernés, sans vision claire et définie pour l'avenir. Elle rappelle aussi qu'il n'y aura plus de consultations en CSAL concernant le service facturier et l'ACS car ils dépendent maintenant d'une Direction Nationale et donc ce sera au CSA du siège. Étant donné que le CSP n'est pas rattaché au service facturier, la compétence reste pour l'instant à la DTRS. La question se pose sur un CSA commun entre la DTRS et le siège pour le transfert des deux postes et des missions à l'ACS.



Transfert des agents du centre de la Seille à la DTRS au 1er janvier 2027 :

Christophe Wendling rappelle que **FO** a abordé le sujet dans ses propos liminaires.

Cet été, la directrice générale a rendu deux arbitrages qui ne sont pas liés.

- Le premier est de dire que l'implantation du site de la Truchère n'est pas pérenne.
- Le second est que la Seille doit être rattachée à la DTRS plutôt qu'à la DTCB.

Ce rattachement est indépendant de la question de la non pérennité du site. Dans la mesure où l'établissement est repensé dans sa globalité, il s'agit de la correction d'une erreur du passé.

Cela semble logique par rapport à la position cartographique de la Seille afin d'avoir une cohérence de réseau. À l'époque, les canaux appartenaient à la DDE et la DTCB était la seule DT qui n'était pas un « service navigation ».

La **CFDT** rappelle que, depuis le début des discussions concernant l'Acte 1, le transfert de la Seille faisait partie des morceaux de services devant être rattaché à une autre DT. Elle interroge la Direction afin de savoir si la directrice générale a formalisé clairement cet arbitrage vis-à-vis des agents concernés au sujet de leur transfert.

Christophe Wendling informe qu'il a été voir les agents avec Lionel Vuittenez, Directeur de la DTCB, afin de porter le message.

Les agents étaient persuadés que leur point d'appui était pérenne et ils ont été confortés dans cette idée alors même que le discours au niveau national était différent.

Pour eux, la modernisation ne concerne pas la Seille et du coup, ils ne comprennent pas pourquoi ils sont transférés. Un premier courrier des agents a été adressé à la directrice générale qui a répondu en évoquant les deux arbitrages indépendants l'un de l'autre. Suite à cela, une nouvelle rencontre avec les agents a eu lieu pour pouvoir échanger sur le sujet. Cependant, il a été très compliqué de discuter avec la présence d'un comité d'accueil composé d'un grand nombre d'acteurs (élus locaux, usagers, OS nationale) défendant le fait de ne pas transférer ces agents tant que la date de la modernisation n'est actée.

Maintenant, la DG doit clarifier ce sujet et répondre aux multiples questions des différents acteurs y compris économiques. Il faut également réfléchir à la façon dont la maintenance GS va intégrer la Seille et ses agents. Il rappelle que si ce territoire n'est pas rattaché à son périmètre, il ne peut pas aller la rencontre des élus locaux. Si les agents rejoignent la DTRS, ils changent de hiérarchie tout en restant sur le site et avec les mêmes missions. Il reconnaît l'inquiétude exprimée par les territoires et les acteurs économiques sur le projet technique porté sur la Seille ainsi que l'inquiétude des agents de ne pas avoir de perspectives. Or, tant que ce site n'est pas modernisé, le point d'appui ne fermera pas, donc il n'y aura pas de mobilité géographique. Le calendrier de cette modernisation n'est pas pour demain car il faut d'abord faire les études techniques, avoir les budgets, travailler les sujets d'organisation... La temporalité sera longue mais il est impossible de se prononcer sur 4, 5 ou 6 ans, voire plus.

FO demande si les agents ont un fort engouement à rejoindre la DTRS.

Pour la **CFDT**, les agents souhaitent que pour l'instant rien ne change. Lors de cette dernière rencontre, la discussion était complètement fermée. La **CFDT** a également évoqué la possibilité du ZMGI avec les agents concernés, mais il n'était pas acceptable pour eux non plus qu'un seul agent reste sur site.

Pour **Christophe Wendling**, le sujet est extrêmement compliqué car tous les propos sont instrumentalisés et mal pris. Les agents font du très bon travail, cela ne fait aucun doute, par contre, le site ne correspond pas au modèle national porté par l'établissement.

FO pense que la DTCB n'a pas su faire avancer le projet et que la DTRS récupère tous les problèmes liés à ce site.

Christophe Wendling pense, au contraire, qu'il s'agit d'une opportunité. C'est un axe qui fonctionne bien avec un très bon trafic. Les agents sont très compétents avec un chef d'équipe qui connaît son métier. Cependant, les 5 agents ont des profils très différents. La directrice générale doit acter le mandat qu'elle donne au directeur de la DTRS afin de mener ce projet du mieux possible. Il faut essayer d'organiser un CSAL commun avec la DTCB avant l'été pour présenter le dossier et avoir un vote sur le sujet à la rentrée. C'est dans l'intérêt des agents afin de répondre à leurs interrogations.

La **CFDT** rappelle que les agents concernés ont une forte attente sur leur éventuel transfert. La première priorité est de clarifier et formaliser cette situation par le biais d'un courrier individuel envoyé par la DG.

FO pense que c'est le rôle de la DTCB de clarifier la stratégie de la DG auprès des agents afin d'effectuer un transfert apaisé.



Bilan sur l'organisation des astreintes sécurité et des astreintes maintenance des ouvrages du ST GS :

Présentation faite par **Pauline Decoin**.

Une présentation a été faite en mars 2025 et il était convenu de faire un bilan après la mise en place de cette organisation au bout d'un an. Il y a une roue d'astreinte sécurité sur l'axe avec 14 agents et une roue d'astreinte maintenance avec 6 agents.

Suite à une arrivée, un 7ème agent devrait rejoindre cette roue dès qu'il sera pleinement à l'aise sur les ouvrages. Le plus impactant concerne l'astreinte maintenance ouvrages en terme d'appels et de déplacements (4 dont 2 entre 22h et 6h).

Les alertes concernaient des points bloquants et nécessitaient une intervention sur site.

Selon le processus mis en place, l'éclusier tente de résoudre la panne ou de fonctionner en mode dégradé. Si cela est impossible, il appelle l'astreinte sécurité qui elle-même appelle l'astreinte maintenance des ouvrages. De ce fait, l'agent d'astreinte maintenance n'est pas seul et l'autre agent d'astreinte est au courant de son déplacement. Dès que l'agent est de retour à son domicile il prévient pour avertir qu'il est bien rentré. La procédure est très claire et bien respectée.

Le bilan a été partagé avec les agents fin février. Ils n'ont pas fait part de difficultés particulières hormis que les temps de déplacements sont plus conséquents en fonction des secteurs d'intervention. Le constat est qu'il y a quand même peu de pannes. Pour les compensations, les notifications M2 ont été transmises aux agents. Un sujet reste en cours de finalisation d'arbitrage au niveau national pour les agents qui récupéraient leurs heures supplémentaires et donc ne les faisaient pas payer.

La **CFDT** complète les propos car il n'y a pas d'équité entre les requalifiés CEED et les requalifiés en TS car pour ces derniers les heures récupérées ne sont pas comptabilisées. Ceci est prévu seulement dans la note de gestion du RIVE et donc avec l'IOT-G pour les personnels d'exploitation. C'est une autre note qui définit le maintien de rémunération pour les TS et les OPA et un arbitrage se fera prochainement car cela fait déjà plus d'un an que le sujet est sur la table.

Concernant l'astreinte sécurité, il y avait 15 agents dans la roue l'année précédente et cette année ils seront 14. Le ST a comptabilisé environ une centaine d'appels téléphoniques et aucun déplacement.

Les agents ont été sollicités pour avoir leur ressenti et il n'y a eu aucune remontée de difficultés particulières sur l'astreinte à l'axe. Cependant, au regard du grand nombre d'agents dans la roue, ces astreintes reviennent peu souvent et il peut y avoir une perte de compétences.

La **CFDT** rebondit et incite la direction à être vigilante quand le PCC sera opérationnel car cette organisation actuelle ne fonctionnera pas. Il faudra donc en rediscuter.

FO complète et fait remarquer que pour l'astreinte maintenance, il s'agit d'appels en dehors des heures ouvrées, et que cela fonctionne donc avec le système actuel.

Les éléments statistiques pour la maintenance de niveau 1 des ouvrages sont d'environ 126 signalements ou demande d'intervention et 85 sollicitations pour la maintenance spécialisée.

Pauline Decoin indique que lors de la mise en œuvre du PCC, l'objectif est de mettre en place une roue d'astreinte exploitation. Aujourd'hui, le 1er niveau de dépannage est assuré par les éclusiers, il faudra donc que d'autres agents assurent cette mission. À ce stade, tout cela n'est pas encore défini.

La **CFDT** insiste en disant que cela doit être clarifié car il existe encore beaucoup d'inconnues et qu'après lecture du cahier de filière exploitation, de nombreuses interrogations se posent. Demain, le ST sera composé de la M2O et la MOL, et d'un autre côté, il y aura le PCC. Le lien pour les interventions entre le PCC, le ST et le SEMEH est encore très flou et compliqué.

Pauline Decoin informe que le ST a profité du chômage pour organiser deux jours d'ateliers PCC avec les agents du pôle exploitation. Un de ces ateliers avait pour objet de réfléchir sur la relation entre l'exploitation et la maintenance lors de la mise en route du PCC. La priorité du moment est de donner de la visibilité du côté de l'exploitation. De nombreux sujets sont encore à travailler et notamment la formation des personnels.



Création et modification de fiches de poste au sein de la DT :

- **Création de poste de préfigurateur d'une filiale VNF des ports de la Saône**

Depuis longtemps, VNF réfléchit à son modèle portuaire. Les ports qui, aujourd'hui sont gérés sous forme de concession données aux CCI seront demain, au moment du renouvellement, limités sur la partie concession c'est-à-dire la partie port public.

Ce sujet va concerner 3 ports : Mâcon, Chalon sur Saône et Pagny.

Il sera nécessaire de faire gérer l'intégralité du foncier par une filiale de VNF. Il faudra donc créer une société qui aura pour mission de gérer le foncier (pour Mâcon et Chalon), de gérer le contrat de concession « nouvelle formule » avec des groupes logistiques d'ampleur européenne voire internationale et enfin de gérer les gros investissements sur les ports.

Par exemple, à Mâcon et Chalon, il est prévu de refaire les quais. Les ports de Moselle sont déjà sur ce modèle et donc la DTRS peut s'appuyer sur ce retour d'expérience. Cette filiale doit être prête et créée juridiquement au 1er janvier 2027. Il y aura besoin de 4 ou 5 ETPT mais qui ne seront sur le plafond d'emploi de VNF. Le poste a pour but de recruter en anticipation le préfigurateur de la filiale, dans l'idéal en mai/juin. Ce préfigurateur sera dans nos effectifs jusqu'à la création de la filiale.

La **CFDT** demande pourquoi ce poste est pris au niveau de la DTRS et s'il est en surplus de nos effectifs.

Christophe Wendling répond qu'aucun poste n'a été supprimé pour pouvoir recruter ce préfigurateur. Il rajoute que les entreprises actuellement sur les ports peuvent rester par le biais d'une COT et en utilisant la voie d'eau.

FO demande si nos agents vont travailler en collaboration avec cette filiale.

Christophe Wendling répond que VNF et la DTRS doivent trouver leur place et travailler en étroite relation avec cette société. Il faudra que tout cela soit clairement défini et encadré. En aucun cas, VNF ne doit s'effacer au sein de ces territoires. Il sera impératif de trouver la bonne articulation entre les services de la DTRS et la filiale.

FO demande si les équipes sont en capacité d'assurer ce surcroît de travail.

Christophe Wendling répond que ce choix est assumé afin de réaliser nos ambitions portuaires. La filiale va récupérer certaines missions dont la gestion du contrat de concession. Il s'agira de trouver le bon équilibre. Des bilans seront faits en Conseil d'Administration de VNF.

La **CFDT** rajoute que c'est un enjeu très important pour l'établissement et cela permettra d'aboutir à des projets que VNF ne peut pas réaliser aujourd'hui mais aussi de garder la main mise sur les outils, c'est-à-dire les ports.

Le vote est **POUR** à l'unanimité.

- **Création de poste de directeur de projet du Canal du Rhône à Sète**

Il s'agit d'un poste déjà publié et en régularisation. Aujourd'hui, le poste de chef du ST CRS est surdimensionné et il est trop compliqué de gérer le projet du renouveau du CRS dans toutes ses dimensions (techniques, dragages, relations avec les collectivités...) et d'assurer pleinement le rôle de management des équipes. La solution était de dédoubler ces deux points.

L'actuel chef de ST deviendra Directeur de projet du CRS. Il faut donc recruter un nouveau chef de ST avec une mission claire basée sur la dimension managériale.

FO s'interroge par rapport à cette création de poste en matière d'ETPT.

Steven Hall répond que ce poste est en sureffectif aujourd'hui. Cependant le poste de chef adjoint du ST CRS, partant à la retraite, permet d'absorber ce sureffectif et n'est pas recréé immédiatement. Il faut d'abord réfléchir à la meilleure façon d'organiser et de structurer le ST CRS.

La **CFDT** demande pourquoi deux localisations apparaissent sur la fiche de poste.

Steven Hall répond qu'il s'agit d'une erreur, ce poste sera normalement basé à Arles. Le sujet n'a pas encore été abordé et rien n'est encore certain.

La **CFDT** veut avoir une localisation exacte du poste afin de pouvoir valider la fiche de poste.

Le vote est **POUR** à l'unanimité **sous réserve de localisation en accord avec l'agent.**

- **Création de poste de chargé de missions rattachement Seille, création CMI mutualisé et gestion port Nord de Chalon sur Saône**

Ce poste permet à l'actuel adjoint de ST de valider sa promotion en catégorie A car cela n'était pas possible sur son poste actuel. Cet agent part en retraite d'ici la fin de l'année.

Le vote est **POUR** à l'unanimité.

- **Modification de la fiche de poste de responsable de projets développement et gestion domaniale**

La direction souhaite ajouter la mention « d'adjointe » sur ce poste.

Christophe Wendling répond qu'il veut officialiser le rôle d'adjointe du SFL car l'agente effectue cette mission en intérim depuis un certain temps. Aujourd'hui, son positionnement est celui d'adjointe et responsable du pôle développement et gestion domaniale.

Le vote est **POUR** à l'unanimité.



Point sur les effectifs 2026 :

La **CFDT** fait remarquer que les chiffres deviennent inquiétants avec tous les départs observés, que ce soit des CDD ou des titulaires. Il y a un réel turn over des agents à la DT qui semble s'amplifier.

Christophe Wendling n'a pas ce sentiment, par contre, il admet l'augmentation du recrutement de CDD.

Bruno Vidal ajoute que si un CDD trouve une meilleure rémunération ailleurs, il est normal que celui-ci s'en aille mais aussi que beaucoup de CDD souhaiteraient pérenniser leur emploi au sein de VNF.

La **CFDT** exprime la crainte de perdre les sachants et de ce fait, la transmission des savoirs. Cet effet semble s'accélérer de plus en plus. Il serait intéressant de faire une comparaison avec les années précédentes.

Christophe Wendling rappelle qu'il faut mettre à part le sujet des PCC mais qu'il faut aussi analyser les motifs des départs.

Concernant le tableau des entrées et des sorties, il n'y a aucune remarque particulière.



Point sur le projet de modernisation :

Ce point concernant l'acte 2 est mis à l'ordre du jour suite à la demande de la directrice générale. Un CSA Central aura lieu fin mars, avec une matinée consacrée à la présentation des 23 cahiers de filière. Pour les OS, ce temps paraît très largement insuffisant.

Christophe Wendling veut donner sa vision par rapport aux agents de la DTRS. Cela fait longtemps qu'il est question des filières centralisées et les agents ont besoin d'avoir du concret. Typiquement, pour les filières SIG et juristes, si la centralisation est retardée, cela va créer beaucoup de mal-être et d'ambiguïté auprès de nos personnels. Pour ces deux filières, il y a déjà des préfigureurs ce qui n'est pas le cas pour les autres.

Pour la **CFDT**, il faut que cela se fasse de manière cohérente et dans une bonne temporalité. Des discussions sont encore à venir au niveau national malgré un dialogue social assez compliqué. Il ne s'agit pas d'une question de posture mais d'une question de méthode.



Questions diverses :

Pas de questions diverses.

VOS ÉLUS CFDT